

Conseil Municipal du 15 Juillet 2026

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} Juin 2026

Finances - Administration Générale - Personnel

Décision modificative au Budget Principal ;

Budget communal / Ouverture d'une ligne de trésorerie ;

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées - Culture

Renouvellement de la convention pour la surveillance de la cour ;

Modification du tableau des effectifs au restaurant scolaire ;

Aménagement - Voirie - Urbanisme - Environnement

Voirie définitive lotissement les Chaumes / avenant au marché de travaux ;

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Location des salles communales modification dans les tarifs 2026 ;

Ecole du sport / tarification pour la saison 2026-2027 ;

Subvention exceptionnelle à l'OGEC et à Départ Saint André ;

Enfance - Jeunesse

Bâtiments

Local de service / revalorisation du loyer mensuel et de la location à la journée ;

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 7 juillet 2026

Présents: Jacky DALLEY, Francis GUÉRY, Natacha FONTENY, Anthony CARTEAU, Nicolas ALLIN, Jean-Jacques ANNÉREAU, Flavie BARRÉ, Francky CHAPLEAU, Christophe CHAUVIGNÉ, Estelle FOINARD, Mélanie GODARD, Marion LIMOUSIN, Stéphane METAYER, Sophie MISSLIN, Muriel PICHOT, Chantal ROCHEREAU, Catherine ROUSSELOT, Arnault VANDEN-OOSTENDE

Absents excusés : Wilfried DAHERON pouvoir à Francis GUÉRY

M Francky CHAPLEAU est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	18	19	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 1^{er} juin 2026 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité**



D63-2026 / OBJET Décision modificative n°1 au Budget Principal

Monsieur Le Maire explique que des ajustements sont nécessaires en investissement notamment dans les programmes « autres acquisitions » « salle polyvalente » et « rue de la Madone ». Il en explique les raisons, dépenses imprévues pour de l'achat de matériel, avenants et actualisation des prix pour les marchés de la salle et du parking.

Il précise que, comme vu en commission finances, ces dépenses seront financées par le FCTVA perçu en plus par rapport au prévisionnel du Budget. La décision modificative proposée est la suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 750.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	43 750.00 €
D-2131-74 : Salle Polyvalente	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-76 : Parking salle et Rue de la Madone	0.00 €	6 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-12 : Autres acquisitions	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	43 750.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	43 750.00 €	0.00 €	43 750.00 €
Total Général		43 750.00 €		43 750.00 €

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité **ADOpte** la décision modificative au budget principal qui vient de lui être présentée

D64-2026 / OBJET Contractualisation d'une ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire explique que pour couvrir les besoins de trésorerie en attendant le versement des subventions la commune a sollicité plusieurs organismes de crédit pour ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant total de 250 000 €.

Quatre banques ont fait des propositions et la commission finances réunie le 29 juin a étudié celles-ci.

Après études des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée ci-dessous détaillée apparaît la plus intéressante.

Prêteur	Crédit Agricole Atlantique Vendée
Montant maximum	250 000 €
Durée maximum	12 mois
Taux d'intérêt	Euribor 3 mois moyenné + marge 0,52% L'Euribor 3 mois au 19/06/26 était à 2,33%
Périodicité des intérêts	Trimestrielle règlement par débit d'office à terme échu
Base de calcul des intérêts	365 jours
Commission d'engagement	0,10% l'an prélevée par débit d'office à la mise en place
Commission de non utilisation	Aucune
Frais de dossier	100 €
Délai de mise à disposition et de remboursement des fonds	J+2

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée au taux euribor 3 mois moyenné + marge 0,52 %

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.

Autres points abordés :

Date des élections présidentielles 2027 :

☞ dimanche 18 avril 2027 pour le premier tour

☞ dimanche 2 mai 2027 pour le second tour



Création d'un deuxième bureau de vote :

La commune compte 1 499 électeurs ce nombre est trop important pour un seul bureau de vote. En 2027 aura lieu une refonte des listes électorales il a donc semblé judicieux de créer au même moment une deuxième bureau de vote.

Le 1^{er} bureau devrait rester dans la salle de Conseil de la mairie et le deuxième sera installé dans la salle des mésanges. Chaque bureau devrait compter autour de 700 électeurs.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées – Culture

D65-2026 / OBJET

Convention entre la Commune, l'OGEC et l'Ecole Pierre Monnereau pour la surveillance de la cour pendant le temps de pause méridienne

Madame Fonteny adjointe en charge de ce dossier rappelle les termes de la convention signée en septembre 2023 pour la surveillance des enfants sur le temps qui suit le déjeuner, pause méridienne. Elle précise que cette convention a été élaborée en accord avec l'OGEC, l'Ecole Pierre Monnereau et l'Abeille de l'Ouest propriétaire des locaux.

Ce document fixe les conditions d'utilisation de la cour de l'école privée par la commune et précise le statut des personnes qui assurent la surveillance des enfants sur ce temps.

Il fixe également les conditions de remboursement à l'OGEC de la rémunération du personnel employé. Un remboursement trimestriel est prévu.

Madame Fonteny précise que la première convention est arrivée à son terme et propose, en accord avec les autres parties, de renouveler celle-ci pour une durée de 3 années scolaires.

Elle répond aux questions qui lui formulées et demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE SON ACCORD à la signature de la convention entre la Commune, l'OGEC de Saint-André-Goule-d'Oie, l'Ecole Pierre Monnereau et avec l'accord de l'Abeille de l'Ouest

VALIDE les termes de la convention qui vient de lui être présentée.

D66-2026 / OBJET

Modification du tableau des effectifs au restaurant scolaire

Madame Fonteny adjointe en charge de ce dossier indique que les effectifs de la rentrée scolaire 2026-2027 sont connus.

Elle rappelle également qu'un agent a été autorisé à suivre, à sa demande, une formation de DEJEPS et que la commune a créé pour se faire un poste à 2H52mn, que le poste en CDD à 4H42 mn dont le terme est fixé le 28/02/2027 peut être supprimé après avis du comité social territorial.

Elle demande au Conseil Municipal au vu des effectifs de créer un poste en CDD au titre de l'article L332-8-5 (emploi de moins de 50% ETP) sur une durée de un an du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 à raison de 4H42mn annualisées. Le nouveau tableau des effectifs serait le suivant :

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35h	Fonction	Postes pourvus		fin du contrat
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	
Service Administratif						
B	Rédacteur ppal 1ère cl	TC	Secrétaire de mairie	T	TC	
C	Adjoint adm ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T	TC	
C	Adjoint adm ppal 1ère cl	TNC 80%	Agent polyvalent	T	28H/sem	
Service technique						
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T		
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TC	Agent polyvalent	T		
C	Adjoint tech ppal 2ème cl	TNC - 22,86 %	Agent d'entretien	T	8H/sem	
C	Adjoint tech ppal 2ème cl	TC	Agent polyvalent	T		
C	Adjoint tech ppal 2ème cl	TC	Agent polyvalent	T		
Service Restaurant scolaire						
C	Adjoint tech ppal 1ère cl	TNC-8,20%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	2H52mn	28/02/2027
C	Adjoint technique	TNC-13,45%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	4H42mn	31/08/2028
C	Adjoint technique	TNC-13,45%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	4H42mn	31/08/2027
C	Adjoint technique	TNC-15,67%	agent du RS	CDD-artL332-8-5	5H29mn	31/08/2027
C	Adjoint technique	TNC-26,90%	agent du RS	CDI	9H25mn	

Puis Madame Fonteny répond aux questions qui lui sont formulées et demande au Conseil Municipal son avis Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE le tableau des effectifs qui vient de lui être présenté et expliqué

Autres points abordés :

↳ Restitution de la commission Affaires Scolaires, du CCAS, du Comité de Gestion du restaurant scolaire



Nouvelle organisation pour la préparation des repas au restaurant scolaire sur le temps du périscolaire.

La société API ne peut maintenir une personne pour une vingtaine de repas les mercredis elle propose donc que les repas soient préparés la veille par la cuisinière et remis en température par les animatrices.

Le comité de gestion a validé cette nouvelle organisation.

Situation fin juin du budget de l'association les P'tits Loups :

L'association présente un budget qui devrait être légèrement positif fin 2026. Cependant la trésorerie reste fragile et la commune doit prévoir dès septembre le versement du solde de la subvention de fonctionnement.

Aménagement – Voirie – Urbanisme – Environnement :

D67-2026 / OBJET

Voirie définitive lotissement les Chaumes / avenant au marché de travaux

Monsieur Guéry, adjoint en charge de ce dossier explique que les plans initiaux de la voirie définitive au lotissement des chaumes ont été modifiés pour créer des espaces de stationnement dans la rue de la Madone et pour créer un ralentisseur sur la rue des chaumes. Le bureau d'étude maître d'œuvre sur ce chantier a fait le point des plus et moins-values et ces modifications n'ont aucune incidence financière. Cependant les plans ayant été modifiés le chiffrage de la prestation est différent et le conseil doit confirmer son accord avec ces évolutions élaborées en commission et abordées précédemment en réunion de Conseil. L'avenant est le suivant

Objet de la modification : Création d'espace de stationnement le long de la rue de la Madone et création d'une surélévation pour réduire la vitesse rue des Chaumes

Attributaire : CHARPENTIER TP, 3 Rue des Artisans, 85140 L'OIE

Marché initial du 21/01/2022 partie voirie définitive

Montant initial - montant : 95 166,50 € HT

Avenant n°1

Moins-value : - 16 304,70 € HT

Plus-value : + 16 304,70 € HT

Nouveau montant du marché : 95 166,50 € HT

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,

Vu l'exposé des faits, à l'unanimité

DECIDE de conclure l'avenant ci-dessus détaillé avec l'entreprise titulaire pour les travaux relatifs à l'opération susmentionnée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, le 1^{er} adjoint, à signer cet avenant et le devis correspondant ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Autre point abordé :

↳ Retour sur le « Sago Tour » du samedi 11 juillet il a permis de découvrir les villages de Saint André Goule d'Oie et de visualiser les limites de la commune.

Communication – Associations – Sports – Loisirs

D68-2026 / OBJET

Modification dans le tarif des salles

La commission « Communication – Associations - Loisirs – Sports » a souhaité d'une part proposer un tarif pour l'installation et l'utilisation des gradins dans la salle Scène M'Oie et d'autre part étendre à l'ensemble des salles qui sont louées une pénalité de 50 € lorsque les bacs à verres n'auront pas été vidés.

En effet pour la mise en place et le nettoyage des gradins mobilise un agent pendant 2H et les communes avoisinantes qui disposent de tribune mobile facturent également cette option. Ce forfait ne s'appliquerait pas aux spectacles entrant dans l'usage naturel de la salle : gala de danse, séance de théâtre ou de variétés, spectacle pour enfants des écoles ou de la garderie.

La commission propose 100 € l'installation et l'utilisation des gradins pour toutes les autres manifestations.

La commission propose également d'appliquer une pénalité de 50 € quand les bacs à verres n'auront pas été vidés suite à la mise à disposition gratuite ou non d'une salle communale.

Monsieur Carteau répond ensuite aux questions qui lui sont formulées. Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE les modifications au tarif des salles telles que détaillées ci-dessus et **INSTITUE** une majoration de 100 € pour l'utilisation des gradins et une pénalité de 50 € quand les bacs à verres, n'auront pas été vidés après l'utilisation d'une des salles communales.



Monsieur Annereau précise que :

- Le local de service est actuellement loué par les infirmières qui tiennent une permanence tous les matins de 8H à 8H15 et une fois par trimestre une journée par l'opticienne itinérante.
- Le bail des infirmières arrive à son terme le 31/08/2027

Au vu de ces éléments la commission souhaite se donner le temps de comparer le loyer du local de service avec les loyers des locaux similaires dans le secteur d'une part et de repenser la question de l'assujettissement sur les charges d'autre part.

En attendant elle propose de ne pas augmenter les loyers en 2026 et de maintenir ceux-ci aux conditions ci-dessous :

	Loyer		Charges		Total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Location mensuelle	429,09 €	514,90 €	43,52 €	52,22 €	472,61 €	567,13 €
Location mensuelle aux infirmières ½ heure chaque jour	34,33 €	41,19 €	3,48 €	4,18 €	37,81 €	45,37 €
Location à la journée						30,00 €

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur ces points.

Celui après en avoir délibéré et hors la présence de Mme ROCHEREAU qui s'est retirée pour les délibérations à l'unanimité.

DECIDE de n'augmenter ni le loyer ni les charges du local de service cette année et de conserver les tarifs rappelés ci-dessus.

Questions diverses

Organigramme du poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et indique qu'une réunion sur ce seul thème sera organisée dès que le PCS sera mis à jour.

Il détaille les missions de la cellule Logistique - Accueil, ravitaillement, hébergement – Alerte à la Population

Il demande au Conseil Municipal qui souhaite prendre une part active dans ce service à la population

- Francis Guéry et Stéphane Métayer intègrent le pôle « Responsable des Actions Communales »
- Wilfried Daheron, Nicolas Allin, Arnault Vanden Oostende, Francky Chapleau, Christophe Chauvigné, Kévin Beauvais feront partie de la « cellule Logistique »
- Jean-Jacques Annereau, Natacha Fonteny, Mélanie Godard, Estelle Foinard, Sophie Mislin, Flavie Barré constitueront le groupe en charge de « l'accueil du ravitaillement et de l'hébergement »
- Anthony Carteau, Catherine Rousselot, Muriel Pichot, Chantal Rochereau, Marion Limousin seront en charge de l'« Alerte à la population »

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Petite Enfance – Jeunesse- parentalité	Restitution : Natacha Fonteny <u>Thèmes abordés :</u> Diminution du nombre des assistants (es) maternels (es) Mise en place d'un lieu de discussion et d'échange sur la parentalité
Solidarité et santé	Restitution : Natacha Fonteny <u>Thème abordé :</u> Projet Social de Territoire
Développement économique – agriculture – Emploi - Formation	Restitution : Nicolas Allin <u>Thèmes abordés :</u> Points sur les zones d'activités les entreprises qui souhaitent s'y implanter et homogénéisation de la signalétique Intercommunale, Forum de l'habitat prévue le 20 mars 2027 Brocante des matériaux, visite des zones d'activités
Sports	Restitution : Anthony Carteau <u>Thème abordé :</u> projet de réhabilitation de la salle de sport située à Saint André Goule d'Oie
Aménagement – Urbanisme - Habitat	Restitution : Francis Guéry <u>Thème abordé :</u> Présentation par l'ADIL (association départementale d'information sur le logement) du portrait de territoire Marché de l'habitat, panorama du logement locatif, mobilités résidentielles
Culture et Tourisme	Restitution : Sophie Mislin et Muriel Pichot <u>Thèmes abordés :</u> Animations d'été, concours photos, Danse et Musique en milieu scolaire, aménagement des médiathèques, mini séries découverte du territoire Ami-Chemin, réflexion sur une école musicale Intercommunale



D69-2026 / OBJET	École du sport - Tarification pour la saison 2026/2027
-------------------------	---

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur CARTEAU, adjoint en charge de ce dossier et membre de la commission « Communication-Association-Loisirs-Sports », et après avoir pris connaissance :

- du prévisionnel dépenses / recettes pour la saison 2026/2027 ;
- des retours positifs des familles suite à la modification des horaires des cours ;
- de la proposition de la commission de :
 - maintenir les horaires des cours et de les proposer le mardi soir
 - fixer le montant de l'inscription à l'École du Sport pour l'année scolaire 2026-2027 et de le fixer à 80 €/an payables en deux fois avec un premier versement de 40 € à l'inscription et le solde de 40 € en janvier 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 80 € l'inscription à l'école de sports pour la saison 2026/2027 ;

DONNE LA POSSIBILITE de régler cette somme en deux versements :

1^{er} versement de 40 € à l'inscription

2^{ème} versement de 40 € au mois de janvier suivant

CHARGE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, de mettre en œuvre cette décision.

RAPPELLE que les cours auront lieu les mardis soirs.

D70-2026 / OBJET	Subventions exceptionnelles à l'OGEC et à Départ Saint André
-------------------------	---

Monsieur Carteau explique que l'OGEC et Départ Saint André ont participé à la demande de la commune et à celle du comité d'organisation de la Course Vendéenne à l'animation de la journée du 14 juin 2026.

Ces associations ont engagé des frais pour assurer le service et une présence que la commune seule ne pouvait pas réaliser. Pour cette raison, et compte tenu du service assuré la commission propose de verser une subvention de cent euros pour indemniser ces deux associations.

Monsieur Carteau répond ensuite aux questions qui lui sont formulées.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité.

ACCORDE à l'OGEC et à Départ Saint André une subvention exceptionnelle de cent euros chacune ;

Autres points abordés :

- ↳ Compte rendu de la réunion avec les associations pour le planning des salles le 7 juillet ;
- ↳ Restitution de la commission du 30 juin 2026 :
 - AG du tennis de table et les bons résultats sportifs et financiers ;
 - AG de l'USG Foot avec le changement de Président et d'entraîneur
 - Préparation des manifestations de fin d'année notamment la Josephine

Enfance – Jeunesse

Points abordés :

- ↳ Restitution de la commission du 27 mai 2026 ;
 - Points sur les activités à venir : une naissance un arbre, spectacle de Noël, élection des nouveaux Conseillers Municipaux jeunes ;
 - Retour sur l'inauguration de la salle Scène M'Oie et sur la belle prestation du CMJ ;
 - Retour sur le camp des jeunes très belle réussite malgré la chaleur,
 - Sortie jeux à l'EPHAD de Chauché avec le CMJ
- ↳ Restitution de l'assemblée générale de Réel ;
- ↳ Restitution de l'assemblée générale de l'ADMR

Bâtiments

D71-2026 / OBJET	Montant de la location du local de services à compter du 1^{er} septembre 2026
-------------------------	---

Monsieur Annereau, conseiller délégué en charge de ce dossier explique que comme précisé dans le bail du local de service le loyer peut être modifié sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires au 1^{er} trimestre de l'année N.

Celui-ci s'établit à 137,42 € au 1^{er} trimestre 2026 contre 137,29 € au 1^{er} trimestre 2025 soit 0,09% d'augmentation

En ce qui concerne les charges elles suivent l'augmentation de l'inflation en N-1 qui est de 0,9% (taux d'inflation en 2025 hors tabac)



Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

⇒ Commande publique

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
02/06/26	DF67-2026	Remplacement du chauffe-eau WC public	JG Energies	561,23 €
02/06/26	DF68-2026	Achat petit broyeur	AMS	5 100,00 €
02/06/26	DF69-2026	Achat des coupes course cycliste	Cadetel	49,00 €
02/06/26	DF70-2026	Changement des extincteurs au Bon Andr'Oie	Safe	232,60 €
11/06/26	DF71-2026	Peinture routière	Virages	2 593,92 €
23/06/26	DF72-2026	Alerte citoyens	Oltys	84,00 €
25/06/26	DF73-2026	Licence exchange pour messagerie nouvel agent	APSSI	40,80 €
25/06/26	DF74-2026	Spectacle de Noël	Max Music	900,00 €
30/06/26	DF75-2026	Armoire froide salle des Mésanges	Le Froid Vendéen	2 496,00 €
30/06/26	DF76-2026	Eclairage de la scène	Lumelec	2 192,96 €
30/06/26	DF77-2026	Poteaux en bois rue de la madone	Vivre en bois	712,42 €
30/06/26	DF78-2026	Fournitures atelier	Berner	718,56 €
30/06/26	DF79-2026	Bornage la Machicolière	Géomotis	1 168,80 €
30/06/26	DF80-2026	Abonnement téléphone week-end (1 an)	Prixtel	72 €

⇒ Renonciation au droit de préempter

Parcelle (s)	Lieu
YN 115	41 Le Guérinet
YC 147	1 impasse du parc

⇒ Concessions attribuées

Date	Numéro	Ref Emplacement	Surface concédée
22/06/2026	348	167	2,5 m ²
22/06/2026	349	5 Columbarium	1 emplacement

⇒ Locations :

Décision du maire : Location du 15 bis rue croix charrette à compter du 1^{er} juillet pour 301,75 € logement (Type T2)

Conseils Municipaux 2026 à 20H

7 septembre	5 Octobre	2 novembre	7 décembre
-------------	-----------	------------	------------

Levée de la séance : 21H45

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 17 juillet 2026

Le Maire :
Jacky DALLEY

Le Secrétaire de Séance :
Francky CHAPLEAU

